



Assemblée générale

Distr. générale
29 février 2008

Soixante-deuxième session
Point 56, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/62/421/Add.2)]

62/200. 2009, Année internationale de l'astronomie

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/185 du 20 décembre 2006 relative à la proclamation d'années internationales,

Consciente du fait que l'astronomie est l'une des sciences fondamentales les plus anciennes et qu'elle a apporté et apporte encore une contribution essentielle à l'avancement d'autres sciences et applications dans toute une série de disciplines,

Considérant que les observations astronomiques influent profondément sur l'évolution de la science, de la philosophie, de la culture et de la conception générale de l'univers,

Notant que, malgré l'intérêt général que suscite l'astronomie, le grand public a du mal à avoir accès aux informations et connaissances concernant cette discipline,

Consciente que chaque société a construit, en ce qui concerne le ciel, les planètes et les étoiles, des légendes, des mythes et des traditions qui font partie de son patrimoine culturel,

Accueillant avec satisfaction la résolution 33 C/25 que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a adoptée le 19 octobre 2005¹ pour exprimer son soutien à l'initiative tendant à proclamer 2009 Année internationale de l'astronomie, afin de souligner l'importance des sciences astronomiques et de leur contribution à la connaissance et au développement,

Notant que l'Union astronomique internationale appuie cette initiative depuis 2003 et qu'elle s'emploiera à lui donner le plus grand retentissement,

Convaincue que l'Année pourrait jouer un rôle crucial, notamment en faisant davantage prendre conscience au public de l'importance de l'astronomie et des sciences fondamentales pour le développement durable, en facilitant l'accès à la connaissance universelle des sciences fondamentales grâce à l'enthousiasme suscité par l'astronomie, en appuyant l'éducation scientifique formelle et informelle dans

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trente-troisième session, Paris, 3-21 octobre 2005*, vol. 1 : *Résolutions*, chap. V.

les écoles ainsi que par l'intermédiaire des centres et musées scientifiques et d'autres moyens appropriés, en entraînant une augmentation durable du nombre d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques et en encourageant l'acquisition de connaissances scientifiques de base,

1. *Décide* de proclamer 2009 Année internationale de l'astronomie ;

2. *Désigne* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme organisme chef de file et centre de coordination de l'Année et l'invite à organiser, à ce titre, les activités à entreprendre durant l'Année, en collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies, l'Union astronomique internationale, l'Observatoire astronomique européen dans l'hémisphère austral et les associations et groupes astronomiques du monde entier, et note à cet égard que les activités de l'Année seront financées au moyen de contributions volontaires, y compris du secteur privé ;

3. *Encourage* les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées à mettre à profit l'Année pour promouvoir à tous les niveaux des initiatives visant à faire prendre davantage conscience au public de l'importance des sciences astronomiques et assurer un large accès aux connaissances et observations astronomiques nouvelles.

*78^e séance plénière
19 décembre 2007*